

**ANNEXE 4 : AVIS DU MAIRE ET DES PROPRIÉTAIRES SUR LA REMISE EN ÉTAT**



**Attestation de Remise en Etat**

**Sablère du Lann à LAUZACH (56)  
Lafarge Granulats France**

Je soussigné, Ange CHEVALIER, atteste par la présente être propriétaire de la parcelle sise sur la commune de Lauzach (56) le tout cadastré :

Commune	Section	N° de parcelle Lieu-dit ou voie	Surface cadastrale (m²)	Surface autorisée (m²)
LAUZACH	ZB	5	981	620

- déclare avoir consulté les modalités de remise en état du site lors de l'arrêt définitif de l'extraction. Pour la parcelle récapitulée ci-dessus, la remise en état prévoit un réaménagement en :

> Terre agricole / Prairie

Au titre de l'article R.512-6 7° du code de l'environnement, je donne un avis favorable au projet de réhabilitation prévu par le dossier de demande d'autorisation de la sablière du Lann située sur la commune de Lauzach.

A Lauzach (56), le 21/04/2017.

Signature :

Ange CHEVALIER

A. Chevalier

## Attestation de Remise en Etat

### Sablère du Lann à LAUZACH (56)

Je soussigné, Philippe HUG, agissant en qualité de Président, de la société **LAFARGE GRANULATS OUEST**, société par actions simplifiée, au capital de 8 0939 501,00 Euros, dont le siège social est à SAINT-HERBLAIN (44800), France, 125 Rue Robert Schuman identifiée sous le numéro SIREN 589 200 575 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de la ville de NANTES,

- être propriétaire des parcelles cadastrées :

Commune	Section	N° de parcelle Lieu-dit ou voie	Contenance (m <sup>2</sup> )
LAUZACH	ZB	19	921
LAUZACH	ZB	76	32 017
LAUZACH	ZB	72	3 520
LAUZACH	ZB	74	28 180

- déclare avoir consulté les modalités de remise en état du site lors de l'arrêt définitif de l'installation, tel qu'il est présenté dans le plan ci-après.

Au titre de l'article R.512-6 7° du code de l'environnement, je donne un avis favorable au projet de réhabilitation prévu par le dossier de demande d'autorisation de la sablière du Lann située sur la commune de Lauzach.

A Saint-Herblain

Le 05/10/2017

Signature :





**PLAN DE REMISE EN ETAT**  
**Carrière de Lann**  
**LAUZACH (56)**

Commune de  
**THEIX-NOVALO**

Commune de  
**SULNIAC**

Commune de  
**LAUZACH**



Je soussigné déclare accepter les conditions de remise en état de la carrière  
 Lafarge Granulats France « Lann » telles que récapitulées dans ce document,  
 joint au dossier de demande d'autorisation ou titre d'habilitation classée pour la  
 protection de l'environnement.

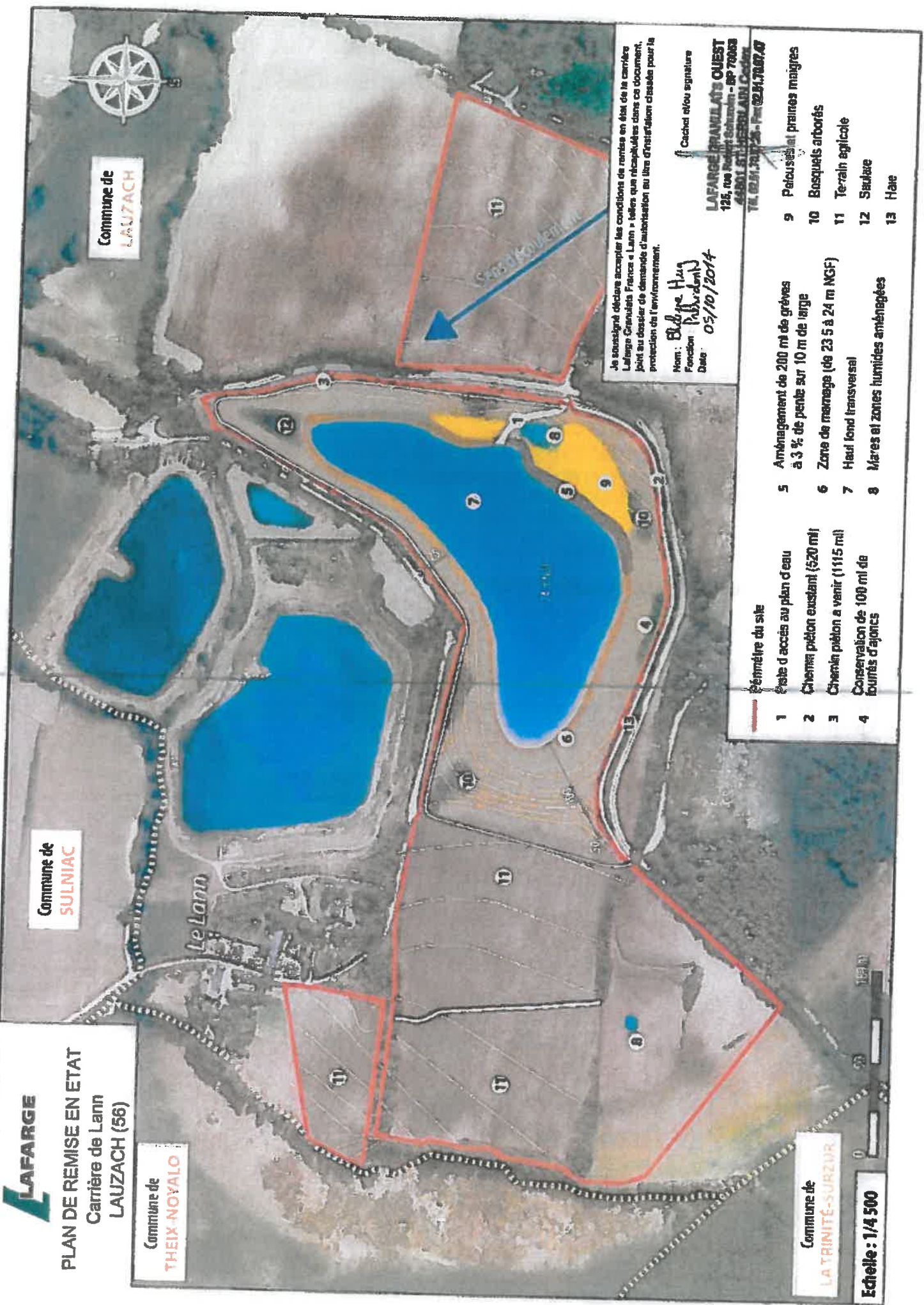
Nom : *Blodrye Hary*  
 Fonction : *Responsable*  
 Date : *05/10/2014*

**LAFARGE GRANULATS OUEST**  
 125, rue André Schaefer - BP 70032  
 44801 ST-HERBLAIN Cedex  
 TEL 02 41 30 17 25 - Fax 02 41 70 67 47

- 1 Périmètre du site
- 2 Piste d'accès au plan d'eau
- 3 Chemin piéton existant (520 ml)
- 4 Chemin piéton à venir (1115 ml)
- 5 Aménagement de 200 m<sup>2</sup> de grèves à 3 % de pente sur 10 m de large
- 6 Zone de marnage (de 23,5 à 24 m NGF)
- 7 Haut fond transversal
- 8 Mares et zones humides aménagées
- 9 Parcours à cheval prairies maigres
- 10 Bosquets arborés
- 11 Terrain agricole
- 12 Saubie
- 13 Hare

Commune de  
**LA TRINITÉ-SURZUR**

**Echelle : 1/4 500**



**Avis sur le plan de Remise en Etat**

**Sablière du Lann à LAUZACH (56)  
Lafarge Granulats France**

Je soussignée, la Commune de Lauzach, représenté par Patrice LE PENHUIZIC, maire de Lauzach, déclare avoir consulté les modalités de remise en état du site lors de l'arrêt définitif de l'installation, tel qu'il est présenté dans le plan ci-après.

Au titre de l'article R.512-6 7° du code de l'environnement, je donne un avis favorable au projet de réhabilitation prévu par le dossier de demande d'autorisation de la sablière du Lann située sur la commune de Lauzach.

A Lauzach (56), le 21 septembre 2017

Signature :

Patrice LE PENHUIZIC - Maire de Lauzach





**PLAN DE REMISE EN ETAT**  
**Carrière de Lann**  
**LAUZACH (56)**

Commune de  
**THEIX-NOYALO**

Commune de  
**SULNIAC**

Commune de  
**LAUZACH**



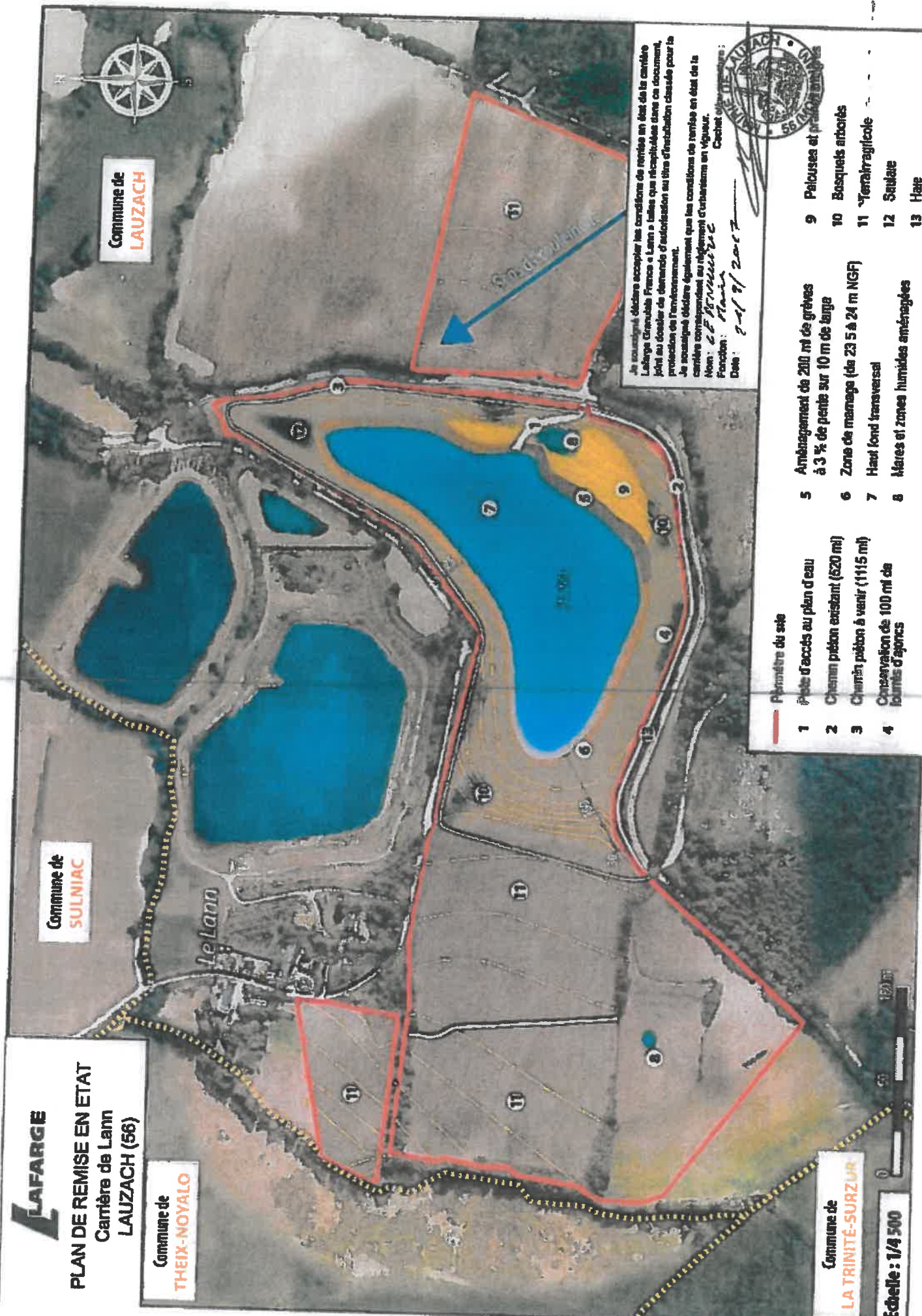
Je soussigné déclare accepter les conditions de remise en état de la carrière  
 Lafarge Grandsil France à Lann à l'abri que récapitulée dans ce document,  
 joint au dossier de demande d'autorisation au titre d'installation classée pour la  
 protection de l'environnement.  
 Je soussigné déclare également que les conditions de remise en état de la  
 carrière correspondent au règlement d'urbanisme en vigueur.  
 Nom : *E. F. Fournier*  
 Fonction : *Maître*  
 Date : *9-11-2017*  
 Cachet officiel :



- 1 Périmètre du site
- 2 Piste d'accès au plan d'eau
- 3 Chemin piéton existant (620 m)
- 4 Chemin piéton à venir (1115 m)
- 5 Aménagement de 200 m<sup>2</sup> de grèves à 3 % de pente sur 10 m de large
- 6 Zone de mangro (de 23,5 à 24 m NGF)
- 7 Haut fond transversal
- 8 Mares et zones humides aménagées
- 9 Pelouses et prairies
- 10 Bosquets arborés
- 11 Terrain agricole
- 12 Saule
- 13 Haie

Commune de  
**LA TRINITÉ-SURZUR**

Echelle : 1/4 500



## Attestation de Remise en Etat

### Sablère du Lann à LAUZACH (56)

Je soussigné, Philippe HUG, agissant en qualité de Directeur Général Délégué Région Ouest, de la société **LAFARGE GRANULATS FRANCE** société par actions simplifiée, au capital de 10 479 888 €uros, dont le siège social est à CLAMART (92140), France, 2 avenue du Général de Gaulle, identifiée sous le numéro 562 110 882 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de la ville de NANTERRE (92),

- être propriétaire des parcelles cadastrée :

Commune	Section	N° de parcelle Lieu-dit ou voie	Contenance (m <sup>2</sup> )
LAUZACH	ZB	66	9 414
LAUZACH	ZB	20	17 934
LAUZACH	ZB	24	2 061
LAUZACH	ZB	53	3 292
LAUZACH	ZB	68	5 148
LAUZACH	ZB	70	8 071

- déclare avoir consulté les modalités de remise en état du site lors de l'arrêt définitif de l'installation, tel qu'il est présenté dans le plan ci-après.

Au titre de l'article R.512-6 7° du code de l'environnement, je donne un avis favorable au projet de réhabilitation prévu par le dossier de demande d'autorisation de la sablière du Lann située sur la commune de Lauzach.

A Saint-Herblain

Le 05 octobre 2017

Signature :







# PLAN DE REMISE EN ETAT

Carrière de Lann  
LAUZACH (56)

Commune de  
THEIX-NOVALO

Commune de  
SULNIAC

Commune de  
LAUZACH

Le Lann

SAU d'Agroforêt



Commune de  
LA TRINITE SURZUR

Echelle : 1/4 500

Je soussigné déclare accepter les conditions de remise en état de la carrière Lafarge Granulats France « Lann » telles que récapitulées dans ce document, joint au dossier de demande d'autorisation ou titre d'installation cessante pour la protection de l'environnement.

Nom : Philippe Hug  
Fonction : Directeur Général  
Date : 05/10/14

Signature et/ou signature

LAFARGE GRANULATS FRANCE  
Adresse de correspondance  
44801 SAINT-NERBLAIN Cedex  
Tél. : 02.51.70.61.25 - Fax : 02.51.70.67.47

- 9 Pelouses et prairies maigres
- 10 Bosquets arborés
- 11 Terrain agricole
- 12 Saule
- 13 Heze

- 1 Planimétrie du site
- 2 Pistes d'accès au plan d'eau
- 3 Chemin piéton existant (520 ml)
- 4 Chemin piéton à venir (1115 ml)
- 5 Aménagement de 200 ml de grèves à 3 % de pente sur 10 m de large
- 6 Zone de marée (de 23.5 à 24 m NGF)
- 7 Haut fond transversal
- 8 Mares et zones humides aménagées



**Attestation de Remise en Etat**

**Sablère du Lann à LAUZACH (56)  
Lafarge Granulats France**

Nous soussignons, Ange CHEVALIER et Simone CHEVALIER, attestons par la présente être propriétaire de la parcelle sise sur la commune de Lauzach (56) le tout cadastré :

Commune	Section	N° de parcelle Lieu-dit ou voie	Surface cadastrale (m <sup>2</sup> )	Surface autorisée (m <sup>2</sup> )
LAUZACH	ZB	6	17 275	13 840
LAUZACH	ZB	18	77 130	52 909

- déclare avoir consulté les modalités de remise en état du site lors de l'arrêt définitif de l'exploitation. Pour la parcelle récapitulée ci-dessus, la remise en état prévoit un réaménagement en :

> **Terre agricole / Prairie**

Au titre de l'article R.512-6 7° du code de l'environnement, je donne un avis favorable au projet de réhabilitation prévu par le dossier de demande d'autorisation de la sablière du Lann située sur la commune de Lauzach.

A Lauzach (56), le 27/04/2014

Signatures :

Ange CHEVALIER et Simone CHEVALIER

A. Chevalier 

## **Attestation de remise en état**

### **Sablière du Lann à LAUZACH (56) Lafarge Granulats France**

Je soussigné Michel Saille, atteste par la présente être propriétaire des parcelles sises sur la commune de Lauzach (56), le tout cadastré :

Lauzach section ZB 14 pour une surface cadastrale et autorisée de 33 225 m<sup>2</sup>.  
Lauzach section ZB 17 pour une surface cadastrale et autorisée de 18 411 m<sup>2</sup>.

Pour les-dites parcelles, la remise en état prévoit un réaménagement en terre agricole, avec réalisation de haies arbustives sur les limites séparatives et mise en place d'une clôture grillagée de hauteur 1,50m. sur la limite Est de la parcelle ZB 14 (limite longeant le futur chemin piéton).

Pour l'ensemble du périmètre autorisé et notamment pour la confection des rives du futur plan d'eau, l'étude du projet de réaménagement prévoit que l'entreprise s'engage à conduire les travaux en vue de stabiliser le niveau d'eau à la cote 20,00m. NGF dans la parcelle ZB 22, avant Janvier 2019.

Fait à Lauzach le 21/07/2017

Signature

Michel SAILLE



**Attestation de Remise en Etat**

**Sablère du Lann à LAUZACH (56)  
Lafarge Granulats France**

Je soussigné, Madame Reine LE PENHUIZIC épouse DEJEAN, atteste par la présente être propriétaire de la parcelle sise sur la commune de Lauzach (56) le tout cadastré :

Commune	Section	N° de parcelle Lieu-dit ou vole	Surface cadastrale (m <sup>2</sup> )	Surface autorisée (m <sup>2</sup> )
LAUZACH	ZB	27	267	267

- déclare avoir consulté les modalités de remise en état du site lors de l'arrêt définitif de l'exploitation. Pour la parcelle récapitulée ci-dessus, la remise en état prévoit un réaménagement en :

> Terre agricole

Au titre de l'article R.512-6 7<sup>e</sup> du code de l'environnement, je donne un avis favorable au projet de réhabilitation prévu par le dossier de demande d'autorisation de la sablière du Lann située sur la commune de Lauzach.

A Lauzach (56), le 26 06 17

Signature :

Reine LE PENHUIZIC épouse DEJEAN

Attestation de Remise en Etat

Sablère du Lann à LAUZACH (56)  
Lafarge Granulats France

Nous soussignons, Yvette LE PAVEC épouse LE PENHUIZIC, Hervé LE PENHUIZIC, Michèle LE PENHUIZIC épouse GUILLOTIN et Jacqueline LE PENHUIZIC, attestons par la présente être propriétaire de la parcelle sise sur la commune de Lauzach (56) le tout cadastré :

Commune	Section	N° de parcelle Lieu-dit ou voie	Surface cadastrale (m²)	Surface autorisée (m²)
LAUZACH	ZB	28	134 966	52 190

- déclare avoir consulté les modalités de remise en état du site lors de l'arrêt définitif de l'exploitation. Pour la parcelle récapitulée ci-dessus, la remise en état prévoit un réaménagement en :

> Terre agricole

Au titre de l'article R.512-6 7° du code de l'environnement, je donne un avis favorable au projet de réhabilitation prévu par le dossier de demande d'autorisation de la sablière du Lann située sur la commune de Lauzach.

A Lauzach (56), le 26 06 17

Signatures :

Yvette LE PAVEC épouse LE PENHUIZIC, Hervé LE PENHUIZIC,  
Michèle LE PENHUIZIC épouse GUILLOTIN, Jacqueline LE PENHUIZIC

**Attestation de Remise en Etat**

**Sablère du Lann à LAUZACH (56)  
Lafarge Granulats France**

Je soussignée, la Commune de Lauzach, représenté par Patrice LE PENHUIZIC, maire de Lauzach, atteste par la présente être propriétaire de la parcelle sise sur la commune de Lauzach (56) le tout cadastré :

Commune	Section	N° de parcelle Lieu-dit ou voie	Surface autorisée (m²)
LAUZACH	ZB	Chemin rural	1 800
LAUZACH	ZB	Ancienne VC n°6	2 500

- déclare avoir consulté les modalités de remise en état du site lors de l'arrêt définitif de l'exploitation. Pour la parcelle récapitulée ci-dessus, la remise en état prévoit un réaménagement en :

- > **Plan d'eau et berge aménagée favorisant la biodiversité**

Au titre de l'article R.512-6 7° du code de l'environnement, je donne un avis favorable au projet de réhabilitation prévu par le dossier de demande d'autorisation de la sablière du Lann située sur la commune de Lauzach.

A Lauzach (56), le *22 juin 2017*

Signature :

Patrice LE PENHUIZIC – Maire de Lauzach


**ANNEXE 5 : PLAN D'ENSEMBLE HORS TEXTE**

